



SOLUTION DE GESTION POUR LES COMMUNAUTÉS D'AUTOCONSOMMATEURS

Gagnez un temps précieux et simplifiez-vous la vie en nous confiant
l'administration de votre communauté.

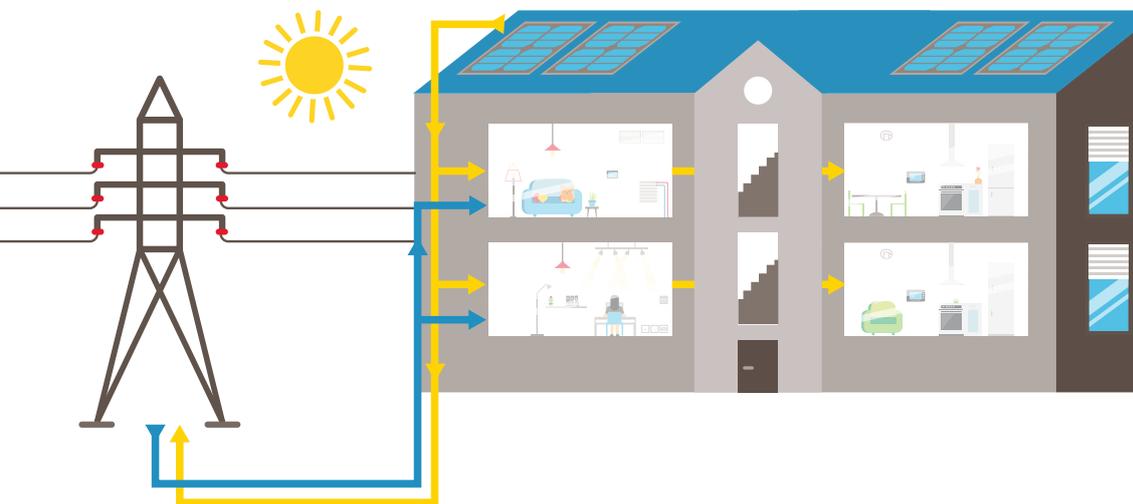


MAXIMISEZ LA CONSOMMATION DE VOTRE PROPRE PRODUCTION

Si vous êtes propriétaire d'une installation solaire sur la zone de distribution d'électricité de Romande Energie, vous avez la possibilité de constituer une communauté avec les consommateurs situés sur la même parcelle que vous. Ainsi, vous optimisez la consommation d'énergie produite sur place.

COMMENT FONCTIONNE UNE COMMUNAUTÉ D'AUTOCONSOMMATEURS ?

Grâce à votre installation solaire, votre communauté consomme en priorité l'énergie produite sur place et ne fait appel au réseau électrique traditionnel que lorsque la production propre ne suffit pas à couvrir tous ses besoins. Au contraire, si l'installation produit plus d'énergie que nécessaire, alors le surplus est réinjecté dans le réseau électrique et revendu à un fournisseur qui se chargera de le redistribuer.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La création d'une communauté ne coûte qu'un montant unique de CHF 150.- + CHF 2.50.- d'abonnement mensuel.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour connaître toutes les particularités techniques et obligations des communautés d'autoconsommateurs, rendez-vous sur :

www.romande-energie.ch/communautes

UNE SOLUTION DE GESTION POUR VOUS RENDRE LA TÂCHE PLUS FACILE

La gestion d'une communauté d'autoconsommateurs (CA) constitue une charge administrative importante pour laquelle nous pouvons vous soutenir, notamment en termes de facturation. En effet, lors de la création d'une CA, le représentant nommé par la communauté est en charge de facturer la production propre à tous ses membres. Pour ce faire, il reçoit du gestionnaire de réseau de distribution les éléments suivants :

- Production totale de l'installation
- Consommation de la communauté
- Surplus d'énergie réinjecté dans le réseau

En nous confiant la gestion de votre communauté, vous vous épargnez toutes ces démarches: **nous nous chargeons de la facturation de la totalité de la consommation des membres de la communauté, soumettons au représentant un résumé de la situation et lui versons les montants correspondant à la consommation de son énergie propre par la communauté.**

UNE PRISE EN CHARGE À TARIF COMPÉTITIF

Si une communauté d'autoconsommateurs vise des objectifs écologiques, elle répond également à une réalité économique. Ainsi, pour répondre à vos besoins, nous avons élaboré une offre accessible et rentable.

GESTION DE VOTRE COMMUNAUTÉ*

ABONNEMENT MENSUEL

SEULEMENT **2.50.- / membre**

FRAIS DE FACTURATION DE LA CONSOMMATION PROPRE

2 ct. par kWh consommé

PRIX EN CHF

* Les frais relatifs à la constitution d'une communauté d'autoconsommateurs restent applicables.

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

1

INFORMATION

Vous nous fournissez les informations relatives à votre communauté.

2

SOLUTION

Nous mettons en place la solution administrative et technique correspondant à vos besoins.

3

GESTION

Nous gérons toute la facturation de votre communauté.

3 RAISONS D'OPTER POUR NOTRE SOLUTION

1. Vous gagnez un temps précieux en évitant de lourdes charges administratives.
2. Nous assurons le bon suivi de toute la facturation des membres de votre communauté.
3. Vous vous reposez sur un acteur de référence en Suisse romande.

Pour prendre rendez-vous ou en savoir plus,
www.romande-energie.ch

0848 802 900 / autoconsommation@romande-energie.ch
